

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

La protection sociale, en France, permet-elle de lutter efficacement contre l'exclusion ?

DOCUMENT 1

Depuis octobre 1984, un programme annuel d' « actions contre la pauvreté et la précarité » est ainsi mis en place par l'État. Ces programmes ou plans dits d'urgence ou hivernaux (car ils se limitaient, à l'origine, à la période hivernale) traverseront les alternances politiques. [...] Des fonds de garantie de ressources ou de paiement des loyers y sont élaborés. Ces outils sont à la base des dispositifs qui seront institués par la loi sur le RMI en 1988 ou par la loi sur le droit au logement en 1990. Par la suite, ces programmes se seront plus spécifiquement concentrés sur la prise en charge des personnes en situation d' « urgence sociale », notamment les SDF*. C'est encore dans le cadre des plans « pauvreté/précarité » que d'autres innovations verront le jour, comme par exemple les SAMU sociaux, dispositifs mobiles allant au-devant des sans-abri.[...]

C'est par le droit à l'insertion que l'action publique oriente les mesures et dispositifs de lutte contre l'exclusion. Concomitamment s'affirment des droits de plus en plus consistants, indexés sur la dignité et la décence. Les assistés ne sont plus appréhendés comme des inadaptés ou des asociaux, mais comme des citoyens dotés de droits économiques, civiques et sociaux, qu'il convient de faire valoir.

Julien DAMON, « *Le système de protection sociale face à l'exclusion* »,
Cahiers français, n° 330, 2006.

* Sans Domicile Fixe

DOCUMENT 2

Les prestations sociales en France
(montants en millions d'euros courants)

	2000	2005
SANTÉ (Maladie + Invalidité)	135 998	178 403
Dont prestations sous condition de ressources	6 742	7 837
Part des prestations sous condition de ressources	5,0 %	4,4 %
VIEILLESSE-SURVIE	177 015	222 678
Dont prestations sous condition de ressources	6 401	12 049
Part des prestations sous condition de ressources	3,6 %	5,4 %
MATERNITÉ-FAMILLE	38 511	45 439
Dont prestations sous condition de ressources	12 769	15 937
Part des prestations sous condition de ressources	33,2 %	35,1 %
EMPLOI	28 858	37 327
Dont prestations sous condition de ressources	2 657	2 824
Part des prestations sous condition de ressources	9,2 %	7,6 %
LOGEMENT	12 608	13 877
Dont prestations sous condition de ressources	12 608	13 877
Part des prestations sous condition de ressources	100,0 %	100,0 %
PAUVRETÉ-EXCLUSION SOCIALE	6 029	7 752
Dont prestations sous condition de ressources	6 029	7 752
Part des prestations sous condition de ressources	100,0 %	100,0 %
TOTAL DES PRESTATIONS SOCIALES	399 020	505 476
Dont prestations sous condition de ressources	47 207	60 076
Part des prestations sous condition de ressources	11,8 %	11,9 %

Source : d'après DRESS, *Comptes de la protection sociale en 2005*.

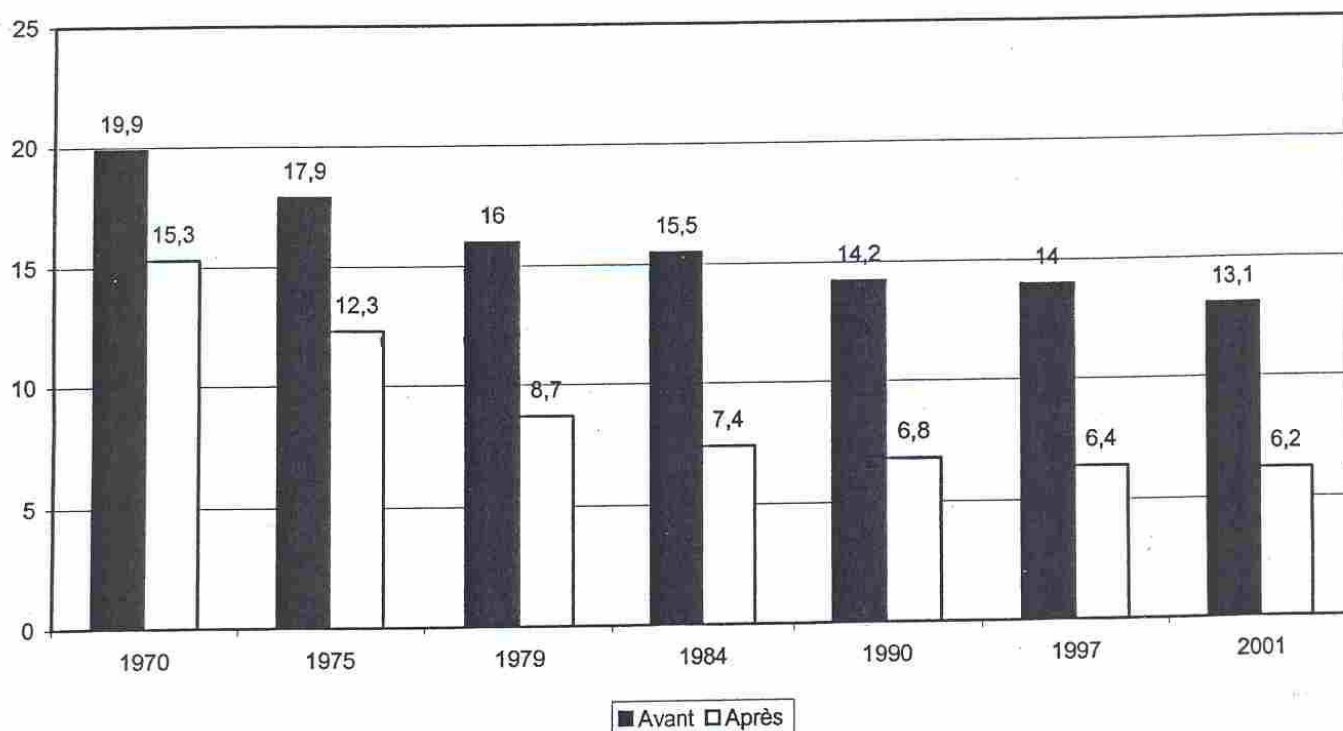
DOCUMENT 3

[Pour le sociologue] Robert Castel [...] « l'association travail stable / insertion relationnelle solide caractérise une zone d'intégration. À l'inverse, l'absence de participation à toute activité productive et l'isolement relationnel conjuguent leurs effets négatifs pour produire de l'exclusion, ou plutôt, de la désaffiliation. La vulnérabilité sociale est une zone intermédiaire, instable, qui conjugue la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité ». Bien entendu, rien n'est mécanique, ni donné une fois pour toutes. Ainsi, une précarité de travail peut être compensée par une forte relation familiale, de voisinage ou d'entraide forte (milieu populaire). De même, une structure corporatiste (de type artisanal, ou agricole) peut compenser la faiblesse économique, alors que dans le cas des populations assistées, l'assurance d'un revenu ne compense pas l'absence des liens sociaux. Lors d'une crise, la zone de vulnérabilité se gonfle et se déverse dans la zone de désaffiliation : la cohésion du lien social dépend alors des « relations » entre ces trois zones.

Olivier MAZEL, « L'exclusion », Écoflash n°137-138, CNDP, 1999.

DOCUMENT 4

Proportion de ménages pauvres avant et après prise en compte des prestations (*)



(*) Les prestations comprennent les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux.

Source : d'après INSEE-DGI, Enquêtes Revenus fiscaux 1970-2001.

DOCUMENT 5

Le cœur de (la) critique est l'État providence lui-même, qui habitue les individus à l'assistance et les exonère donc de leurs responsabilités individuelles : « La dévalorisation des revenus du travail ne peut pas ne pas modifier les attitudes des acteurs face au travail. L'État redistributif vise à transférer des richesses des riches aux pauvres, mais, au-delà d'un certain seuil, la redistribution altère la formation de la richesse et pénalise également les pauvres » écrit Philippe Bénéton dans *Le Fléau du bien* en 1983 [...]. Ces critiques renouent avec les analyses bien connues de Hayek : « Aider ceux qui ne peuvent subvenir eux-mêmes à leurs besoins est pour chaque individu un devoir moral ; il n'est donc pas nécessaire que l'État s'en charge, d'autant que l'intervention de l'État peut aboutir à ce que les individus aisés se sentent exonérés de tout devoir vis-à-vis des plus démunis. »

Alain LEFEBVRE et Dominique MEDA,
Faut-il brûler le modèle social français ?, Seuil, 2006.

DOCUMENT 6

Raisons invoquées pour expliquer la situation des personnes pauvres et exclues (en % des personnes interrogées)

	2000 (en %)	2002 (en %)
Elles sont surendettées	80	81
Elles ne veulent pas travailler	47	56
Elles sont victimes des licenciements des entreprises	88	84
Elles manquent de qualifications pour trouver un emploi	71	70
Elles n'ont pas eu de chance	62	57
Il n'y a plus assez de travail pour tout le monde	65	54
Elles n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille	69	65

Source : baromètre DREES.

NB : les réponses sont classées dans l'ordre proposé aux personnes interrogées.